

**Initiative populaire fédérale
«Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des
conditions équitables et écologiques (initiative pour des
aliments équitables)»**

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur la vérification des listes de signatures déposées le 26 novembre 2015 à l'appui de l'initiative populaire fédérale «Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables)»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables)» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la Constitution³ ayant été recueillies.
2. Sur 105 801 signatures déposées, 105 540 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative: Parti écologiste suisse, Waisenhausplatz 21, 3011 Bern.

¹ RS 161.1

² FF 2014 3525

³ RS 101

8 décembre 2015

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

**Initiative populaire fédérale
«Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions
équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables)»**

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	29 669	20
Berne	17 024	58
Lucerne	5 106	18
Uri	118	0
Schwyz	616	0
Obwald	241	0
Nidwald	458	0
Glaris	718	0
Zoug	1 325	0
Fribourg	2 468	6
Soleure	3 699	11
Bâle-Ville	3 312	19
Bâle-Campagne	3 479	34
Schaffhouse	1 031	0
Appenzell Rhodes-Ext.	471	0
Appenzell Rhodes-Int.	46	0
Saint-Gall	4 285	32
Grisons	743	0
Argovie	5 703	7
Thurgovie	2 301	1
Tessin	1 922	15
Vaud	10 473	6
Valais	1 443	9
Neuchâtel	1 778	6
Genève	5 912	8
Jura	1 199	11
Suisse	105 540	261